

## Refonte des études d'orthophonie : la position des Ateliers Claude Chassagny

Dès janvier 2009, les Ateliers Claude Chassagny se sont dotés d'une commission enseignement-formation initiale réunissant les adhérents chargés de cours dans les différents centres de formation et désireux de mettre en commun leurs expériences de transmission aux étudiants.

Edith Pauwels est la coordinatrice de cette commission et participe – à ce titre et en partenariat avec La Fédération des Orthophonistes de France (FOF) – aux réunions convoquées par le Ministère de la Santé puis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR), pour travailler à la « réingénierie des études » d'orthophonie, refonte obligatoire pour intégrer le cursus Licence-Master-Doctorat, conformément aux accords de Bologne.

Les Ateliers Claude Chassagny représentent l'un des principaux courants de l'orthophonie. Claude Chassagny, pionnier de la profession, a contribué à fonder notre métier tant en formation initiale qu'en formation continue. Notre courant, minoritaire, étant proche historiquement et jusqu'à aujourd'hui des positions que soutient la Fédération des Orthophonistes de France, l'association a répondu positivement à la sollicitation du syndicat pour nouer ce partenariat. Notre association, centrée sur la transmission et la recherche, a estimé devoir prendre sa place pour contribuer à la réflexion sur la restructuration de la formation initiale des orthophonistes.

Edith Pauwels, accompagnée de plusieurs adhérents des Ateliers, participe également aux réunions de travail « intersessions » pilotées par la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO) à la demande du MESR.

Depuis plusieurs mois, ce travail pour la refonte des études mobilise une énergie et un temps considérables. Nous sommes confrontés à une langue très technocratique, objectivante, clivante, et tentons d'y introduire des propositions, des « petits pas de côté » qui permettent les espaces de pensée, d'altérité, de pluralité nécessaires au langage et à la parole. Plusieurs priorités guident notre investissement :

- Ne pas céder sur les mots, ce qui nous a conduits à rédiger les articles d'un glossaire définissant les termes centraux de notre métier, parmi lesquels : « langage », « communication », « patient »,

« symptôme », etc... Le format imposé par la méthodologie technologique n'a pas permis que ce glossaire soit joint aux « référentiels activités et compétences ».

- Soutenir que le langage, parce qu'il est indissociable de la construction du sujet, ne se réduit pas à l'addition de fonctions.
- Refuser de hiérarchiser les troubles, refuser de morceler les patients, refuser de diviser les orthophonistes.
- Veiller à ce que soit transmises aux étudiants en orthophonie des connaissances fondamentales pour penser la pluralité des théories du langage et sa complexité : la philosophie, la sociologie, les sciences de l'éducation, les différents courants linguistiques, les différents courants de psychologie.
- Veiller à ce que la psychanalyse, la psychologie clinique, la psychopathologie soient nommément enseignées, au même titre que la neuropsychologie et la psychologie cognitive, de manière à permettre aux étudiants de faire des liens entre les concepts théoriques et la clinique.
- Veiller à ce que ne soient pas clivés l'organique et le psychique, en faisant par exemple apparaître le concept d'oralité dans les grands domaines d'enseignement.
- Veiller à ce qu'apparaisse la notion d'énonciation, incontournable quand il s'agit de la parole et de sa pathologie, notamment en faisant figurer l'étude du bégaiement dans les Unités d'Enseignement.
- Veiller à ce que les fondements théoriques soutenant la relation thérapeutique et le langage écrit soient intégrés dans le contenu de l'enseignement.
- Veiller à l'articulation des enseignements fondamentaux théoriques et des enseignements des pratiques professionnelles.
- Veiller à ce que les stages, Unités d'Enseignement à part entière, comprennent un temps de reprise clinique.
- Prévoir des passerelles en fin de parcours pour les étudiants qui souhaitent accéder à la recherche.
- Affirmer que tout orthophoniste est un clinicien et un praticien. « Praticien : toute personne qui exerce un art, un métier, par opposition au théoricien. »

En conséquence, les Ateliers Claude Chassagny soutiennent l'ensemble de la profession unie pour exiger la reconnaissance de la formation au métier d'orthophoniste en cinq années pour tous les praticiens.

NB : Le glossaire sera prochainement mis en ligne sur le site des Ateliers, des extraits en ont été d'ores et déjà publiés dans les bulletins de la FOF.